

Séance publique du 26 janvier 2004

Délibération n° 2004-1648

commission principale : finances et institutions

objet : **Opérations globalisées - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Maintenance et renouvellement informatique - Programme d'actions de l'année 2004**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le budget 2004 et la programmation pluriannuelle des investissements de la direction des systèmes d'information et de télécommunications (DSIT) ont été élaborés en cohérence avec le plan de mandat et le schéma directeur informatique et télécommunication avec une volonté de recherche de performance et d'efficacité de la structure communautaire.

Ne sont présentées, dans le tableau ci-après, que les opérations pour lesquelles une demande d'individualisation d'autorisation de programmes est formulée, correspondant à un programme d'actions nouvelles à commencer en 2004. Les actions se déclinent autour des axes suivants :

- plan local d'urbanisme : il s'agit d'individualiser le programme 2004, qui concerne les moyens affectés à la réalisation du plan local d'urbanisme. Ces moyens concourent à la réalisation d'applications informatiques nécessaire à la production du PLU : en particulier gestion des alignements et prise en compte des nouveaux concepts PLU dans les outils POS réalisés en 2003). Ces moyens concernent aussi la mise à niveau des outils de diffusion sur supports numériques (CD ROM, intranet, etc.) ;

- gestion de l'espace : les investissements les plus significatifs prévus dans le programme 2004 dans le nouveau SIG concerne la mise en œuvre d'une nouvelle solution de gestion des arbres d'alignement, la mise en œuvre d'un outil de consultation de l'ensemble du patrimoine de données de l'eau et de l'assainissement ainsi que le début de la refonte des outils de saisie de ces données. Par ailleurs, le lancement des études de refonte des outils de gestion du patrimoine foncier et de gestion du patrimoine de voirie sont aussi planifiés.

Afin de faciliter la gestion de cette opération, il est demandé le regroupement des opérations 0592 et 0593 en une seule opération gestion de l'espace ;

- modernisation de l'institution : le programme 2004 dans ce domaine concerne l'accompagnement de la mise en œuvre, les évolutions des solutions finances et ressources humaines majoritairement. En matière de nouveau projet le programme prévoit le déploiement de l'outil de gestion électronique de documents pour les archives, la mise en œuvre d'un outil de gestion de catalogues numériques, la poursuite du déploiement des solutions de gestion des achats, l'automatisation de la consolidation des garanties d'emprunts des acteurs HLM.

Afin de faciliter la gestion de cette opération (montant de chaque opération trop faible), il est demandé le regroupement des opérations 0585 et 0590 en une seule opération modernisation ;

- ouverture du système d'information : dans la continuité des réalisations 2003, il s'agit de poursuivre la mise en place des nouveaux sites web communautaires dont, par ailleurs, la mise en ligne d'une nouvelle version de l'intranet permettant d'offrir une interface personnalisable, d'accueillir des services supplémentaires (abonnement automatisé aux rubriques, forum, etc.) est prévue en 2004. De nouveaux outils et procédure permettant de développer la collaboration avec les communes sont prévus dans cette nouvelle version de l'intranet-extranet. Une provision existe aussi pour accompagner la mise en œuvre de nouvelles télé-procédures entre la Communauté urbaine et les services de l'Etat. Les actions seront réalisées dans le cadre de l'opération 324 cyberadministration et services ;

- politique d'équipement :

Cet axe regroupe l'ensemble des moyens gérés au sein des opérations équipement infrastructure de télécommunications (0588) et politique d'équipement (0589) nécessaires :

. au maintien à niveau des infrastructures techniques actuelles (télécommunication, renouvellement des équipements postes de travail périphériques, serveurs, équipements réseau, robots, etc.) avec un souci de pérennité du service offert,

. à la prise en compte de besoins nouveaux dans les domaines postes de travail et logiciels,

.aux évolutions induites par les projets nouveaux (GRH, Phyfi, projets évoqués ci-dessus, raccordement de nouveaux sites aux réseaux, etc.).

Figure ci-dessous, un tableau de synthèse des montants annuels à individualiser en réponse aux besoins pris en compte dans le programme 2004 au sein du budget principal :

Nouveau programme 2004		Montants (en € TTC)
Budget principal		
0326	opération PLU-programme 2004	46 000
0593	gestion de l'espace : évolution renouvellement des applications (à regrouper) - programme 2004	40 000
0591	évolution SIG - programme 2004	30 000
0585	modernisation : évolution et renouvellement des applications (à regrouper) - programme 2004	206 000
0592	gestion de l'espace - programme 2004	107 000
0590	modernisation : nouveaux projets (à regrouper) - programme 2004	13 000
0324	cyberadministration et services - programme 2004	264 000
0588	équipement infrastructure de télécommunication - programme 2004	172 000
0589	politique d'équipement	421 000
total budget principal		1 299 000

Un tableau de synthèse des montants annuels à individualiser en réponse aux besoins pris en compte dans le programme 2004 au sein des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement :

Nouveau programme 2004		Montants
Opérations globalisées - budget annexe de l'assainissement		(en € HT)
0592	gestion de l'espace : évolution renouvellement des applications (à regrouper) - programme 2004	30 000
0590	modernisation : évolution et renouvellement des applications (à regrouper) - programme 2004	43 000
0589	politique d'équipement	50 000
total budget annexe de l'assainissement		123 000
Opérations globalisées - budget annexe de l'eau		(en € TTC)
0324	cyberadministration et services	31 000
total budget annexe de l'eau		31 000

Circuit décisionnel : ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du pôle finances et moyens le 8 décembre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Décide :

a) - pour le budget principal du financement de programme 2004 d'opérations globalisées par individualisation de l'autorisation de programme globale maintenance et renouvellement informatique :

- n° 0326 : opération PLU à hauteur de 46 000 € TTC en 2004 - budget principal - compte 205 100 - fonction 020,
- n° 0592 : gestion de l'espace : nouveaux projets à hauteur de 107 000 € TTC en 2004 - budget principal - compte 205 100 - fonction 020,
- n° 0593 : gestion de l'espace évolution renouvellement des applications à hauteur de 40 000 € TTC en 2004 - compte 205 100 - fonction 020,
- n° 0591 : évolution SIG à hauteur de 30 000 € TTC en 2004 - budget principal - compte 205 100 - fonction 020,
- n° 0585 : modernisation évolution, renouvellement des applications à hauteur de 206 000 € TTC en 2004 - budget principal - compte 205 100 - fonction 020,
- n° 0590 : modernisation nouveaux projets à hauteur de 13 000 € TTC en 2004 - compte 205 100 - fonction 020,
- n° 0324 : cyberadministration et services à hauteur de 264 000 € TTC en 2004 - budget principal - compte 205 100 - fonction 020,
- n° 0588 : équipement infrastructure de télécommunication à hauteur de 172 000 € TTC en 2004 - budget principal - compte 205 100 - fonction 020,
- n° 0589 : politique d'équipement à hauteur de 421 000 € TTC en 2004 - budget principal - comptes 205 100 et 218 300 - fonction 020,

b) - pour le budget annexe de l'assainissement du financement par individualisation partielle de l'autorisation de programme globale maintenance et renouvellement informatique :

- n° 0592 : gestion de l'espace : nouveaux projets à hauteur de 30 000 € HT en 2004 - compte 205 200 - fonction 222,
- n° 0589 : politique d'équipement à hauteur de 50 000 € HT en 2004 - comptes 205 200 et 218 300 - fonction 222,
- n° 0590 : modernisation évolution et renouvellement des applications à hauteur de 43 000 € HT en 2004 - compte 205 200 - fonction 222,

c) - pour le budget annexe de l'eau du financement par individualisation partielle de l'autorisation de programme globale maintenance et renouvellement informatique :

- n° 0324 : cyberadministration et services à hauteur de 31 000 € TTC en 2004 - compte 205 200 - fonction 111.

2° - Arrête :

a) - la création d'une nouvelle opération modernisation regroupant pour le budget principal les crédits de paiement déjà affectés aux opérations n° 0585 et 0590 pour les refondre en une seule opération pour la période 2004 à 2006,

b) - la création d'une nouvelle opération gestion de l'espace regroupant pour le budget principal les crédits de paiement déjà affectés aux opérations n° 0592 et 0593 pour les refondre en une seule opération pour la période 2004 à 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,